



Montreuil, le 12 avril 2011

**Monsieur le Garde des Sceaux,**  
Ministre de la Justice et des libertés,

**Monsieur le directeur de la**  
Protection Judiciaire de la Jeunesse

13, Place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

**LR/AR au Ministre.**  
**objet : préavis de grève.**

Monsieur le Garde des Sceaux,

Ce courrier vaut préavis de grève déposé par notre organisation pour tout mouvement pouvant intervenir dans les EPM à compter du lundi 18 avril 2011 et jusqu'au 25 avril inclus, il pourra être reconduit pas les personnels.

Suite à la prise d'otage de Meyzieu, et aux paroles du Ministres « *vous faites un métier difficile, vous devez le faire savoir* » qui ne nous suffisent pas nous demandons l'ouverture de négociations sur les points suivants :

- la remise en place de la formation préalable à la prise de poste – formation partagée DAP/DPJJ.
- La définition du statut des SE-EPM, des missions des personnels et la reconnaissance de la pénibilité:
- redéfinition de nos missions concernant notamment les problèmes liés à la sécurité et à la nécessité de service pour des éducateurs PJJ intervenant dans un établissement pénitentiaire. La nécessité de service est souvent mise en avant pour obliger des éducateurs à revenir « suppléer » les surveillants de l'administration pénitentiaire.
- Des postes adaptés (comme il en existe pour l'AP) pour les personnels ne pouvant plus rentrer en détention pour raison médicale. La possibilité pour les éducatrices enceintes de bénéficier également de ce traitement..
- L'indemnitaire avec une prime spécifique pour les SEEPM au moins équivalente à celle des CEF, puisque la dangerosité et la pénibilité sont des constantes.
- La bonification des points au moins égal à celui de l'hébergement. Aujourd'hui les personnels sont alignés sur le milieu ouvert et ne bénéficient d'aucune bonification

Ce préavis vous est adressé par courriel et par courrier LR/AR. Vous en souhaitant bonne réception, nous sommes à votre disposition pour engager des négociations sur les points abordés dans celui-ci. Le secrétariat général de la CGT-PJJ, Madame Nedjma Boutaiba, secrétaire nationale (Meyzieu), M. Ahmed Boukabous secrétaire national (Marseille) M. Wilfried Lafon secrétaire régional (Lavaur), Hélène Hénon, secrétaire régionale (Quiévrechain) Boris Perdreau(Orvault) et François Lavernhe (Porcheville) secrétaire de sections, sont les interlocuteurs désignés pour toute négociation avec l'administration au niveau local et national, pendant la durée du préavis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués au service public de la Justice.

Pour la CGT-PJJ

Le secrétaire général, Alain-DRU.

CGT PJJ  
263 rue de Paris  
case 500  
93514 Montreuil cedex  
CGT-PJJ : 263, rue de Paris - case 500 - 93514 Montreuil cedex - tel : 01.48.18.87.64  
courriel : [cgtppj@yahoo.fr](mailto:cgtppj@yahoo.fr) - [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr) - mobile : 06.33.33.02.50.

93514 Montreuil cedex  
tel : 01 48 18 87 64 - [www.cgtppj.fr](http://www.cgtppj.fr) - mobile : 06.33.33.02.50.